

BANQUE DE FRANCE
DÉCISION DU GOUVERNEUR

D.R. n° 2023-08

du 17 juillet 2023

Organisation des directions générales de la Banque de France
Concerne la Direction générale des Services à l'économie et du Réseau

Section : 0.2.1

LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

Vu la décision réglementaire n°2019-23 du 7 novembre 2019 relative à l'organisation de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau,

DÉCIDE

Article 1^{er} : Au huitième alinéa de l'article 2 de la décision réglementaire n°2019-23 susvisée, les mots « la direction des particuliers (DPAR) » sont remplacés par les mots : « la direction des services aux particuliers (DPAR) ».

Article 2 : La présente décision réglementaire entre en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Elle est publiée au registre officiel de la Banque de France.

Le Gouverneur,

François VILLEROY de GALHAU